

**Message à l'attention des structures de la ligue de vol libre Provence-Alpes-Côte d'Azur,
pour les aides financières.**

Bonjour,

Comme vous le savez une association ne peut pas recevoir de subvention de l'Etat pour le reverser à une autre association, et pourtant la ligue a versé des aides financières aux clubs depuis de nombreuses années, en s'appuyant sur le fait que notre financement ne provenait pas que de l'Etat mais aussi de notre fédération.

Pour nous « remettre dans le droit chemin » et sur le modèle d'autres ligues, je vous propose de mettre en place le schéma suivant :

- 1. Un club prévoit une action et fait une estimation de dépense ;
- 2. Il envoie sa demande à la ligue avec les devis (prliguepaca@gmail.com – michel.agu@laposte.net - secrtaire@lvlpaca.ovh) et le budget prévisionnel détaillé (fiche annexée).
- 3. Lorsque le Comité Directeur étudie cette demande il prévoit d'attribuer une aide financière d'une certaine somme, et prévient les clubs comme nous le faisons aujourd'hui pour les aides financières (tableau mis en ligne) ;
- 4. Lorsque l'action est réalisée par le club, celui-ci envoie au trésorier et à la secrétaire de la ligue le compte-rendu d'action avec la facture du fournisseur et le budget réalisé ;
- 5. Cette facture sera payée directement par la ligue, dans la limite du montant de la somme attribuée par le CD ;
- 5. Le complément de la facture est alors à régler par le club, qui ne verse donc pas toute la somme pour l'action réalisée.

Avec cette procédure, les actions deviennent des actions ligue, au profit des clubs qui les initient.

Je vous demande d'essayer de mettre en place cette procédure et de me faire part de toute remarque utile à ce propos.

Avec mes remerciements et mes amicales salutations aériennes.

François Michel Galland

Vice Président et Médecin de la Ligue de Vol Libre de Provence-Alpes-Côte d'Azur

